



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : DJS-MDS@paris.fr

Mis à jour le 16/10/2024

CIRCULAIRE GENERALE

HANDBALL

2024-2025

Jeunes Officiels

ATTENTION – NOUVEAUTE 2024-2025 : suite à une décision prise par la Commission Jeunes Officiels, chaque équipe Pupille devra obligatoirement présenter 2 Jeunes officiels à partir des phases finales. Ces Jeunes officiels seront, après formation, capables d'arbitrer un match. Les détails vous seront fournis prochainement via une nouvelle circulaire.

I. DATES DES RENCONTRES

Les rencontres débuteront le **mercredi 6 novembre 2024**

II. COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles : équipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants maximum.

III. TERRAINS

Sur terrain de handball.

IV. REGLES

Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. Ce document est disponible sur simple demande.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2015 - 2016	MATCH : 2 X 12 min	TOURNOI : 1X 12 min
PUPILLES	2013 - 2014 - 2015	MATCH : 2 X 15 min	TOURNOI : 1X15 min

Les enfants nés en 2015 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.
PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

Etablir une feuille par rencontre en utilisant uniquement les feuilles de handball. Les remplir complètement et soigneusement en indiquant :

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

Par e-mail : resultats@usep75.fr

Par courrier USEP Paris - 167 Boulevard de la Villette 75010 PARIS

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Les résultats doivent nous être transmis le jour même sur la page dédiée de notre site :
<https://usep75.fr/mercredi/envoyer-les-resultats>

Chaque vendredi après-midi suivant une journée, ces résultats sont publiés sous formes de classements à jour : <https://usep75.fr/mercredi/voir-les-resultats>

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

- Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.
- Les enfants nés en 2013 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris. Si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande. Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.
- Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.
- Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2001, la présentation de la licence revêtue d'une photographie de son titulaire est obligatoire avant chaque rencontre. Il serait bon que la vérification des licences soit effectuée par les enfants eux-mêmes.

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour faciliter l'organisation pratique et pédagogique de chaque association, nous avons essayé de regrouper plusieurs équipes d'une même AS sur un même terrain.

Par ailleurs, et dans le but de laisser une certaine souplesse d'organisation nous n'avons pas systématiquement indiqué d'horaire précis, mais simplement les rencontres prévues pour chaque terrain.

Néanmoins il convient de se présenter le plus tôt possible sur le lieu de la rencontre.

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

Deux forfaits, sans avertir l'USEP Paris, entraînent l'exclusion des rencontres USEP. Informer également l'adversaire dans la mesure du possible.

XI. ARBITRAGE

Comme indiqué en introduction, cette année :

Chaque équipe Pupilles devra présenter 2 Jeunes Officiels capables d'arbitrer

A partir des quarts de finales le mercredi 26 mars avril 2025.

Toutes les informations nécessaires vous seront transmises après les vacances de la Toussaint.

Vous pouvez d'ores et déjà sensibiliser les enfants aux différents rôles des Jeunes Officiels :

- Arbitre central
- Arbitre de touche
- Chronométrateur
- Scoreur
- Remplissage de feuille de match
-

Cette sensibilisation peut concerner également les Poussins.

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

XII. QUALIFICATIONS

Toutes les équipes participent à une phase finale à partir du mercredi 12 mars 2025

Liste des gymnases

Gymnase Valeyre : 24, rue de Rochechouart 75009 / Tèl : 01.42.85.26.73

Métro : *Cadet*

Gymnase Lancry - Jean Verdier : 11, rue de Lancry 75010 / Tèl : 01.42.03.16.24

Métro : *Jacques Bonsergent*

Gymnase Candie : 11, rue de Candie 75011 / Tèl : 01.43.55.84.95

Métro : *Ledru-Rollin*

Gymnase Cour Des Lions : 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 / Tèl : 01.43.55.06.98

Métro : *Richard Lenoir ou St Sébastien Froissard*

Gymnase Léo Lagrange : 68, bd Poniatowski 75012 / Tèl : 01.46.28.31.57

Métro : *Pte de Charenton* / Tram : *Pte de Charenton*

Gymnase Reuilly : 43-49, allée Vivaldi 75012 / Tèl : 01.53.44.77.60

Métro : *Daumesnil*

Gymnase Charcot : 80, rue Chevaleret 75013 / Tèl : 01.56.61.34.31

Métro : *Bibliothèque François Mitterand*

Gymnase Didot : 18, avenue Marc Sangnier 75014 / Tèl : 01.45.39.89.35

Métro : *Pte de Vanves* / Tram : *Didot*

Gymnase St Charles-Cévènes : 11, rue de la Montagne d'Aulas 75015 / Tèl : 01.45.57.79.84

Métro : *Lourmel*

Gymnase Dupleix : 28, rue Edgar Faure 75015 / Tèl : 01.53.86.70.50

Métro : *Dupleix*

Gymnase de la Fédération : 16, rue de la Fédération 75015 / Tèl : 01.45.75.38.74

Métro : *Bir Hakeim*

Gymnase Biancotto : 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 / Tèl : 01.53.06.68.80

Métro : *Pte de Clichy*

Gymnase Max Rousié : 28, rue André Bréchet 75017 / Tèl : 01.44.85.42.50

Métro : *Pte de St Ouen*

Gymnase Bertrand Dauvin : 12, rue René Binet 75018 / Tèl : 01.44.92.73.32

Métro : *Pte de Clignancourt*

Gymnase Ladoumègue : 1, place de la Pte de Pantin 75019 / Tèl : 01.49.15.08.78

Métro : *Pte de Pantin*

Tram : *Delphine Seyrig*

Gymnase Le Vau : 36, rue le Vau 75020 / Tèl : 01.43.61.42.26

Métro : *Pte de Bagnolet* - Tram : *Séverine*

Gymnase des Rigoles : 296, rue des pyrenées 75020 / Tèl : 01.46.36.16.63

Métro : *Jourdain*

Gymnase Maryse Hilsz : 34, rue de Maryse Hilsz 75020 / Tèl : 01.43.73.57.97

Métro ou tram : *Pte de Montreuil*

Gymnase Hautpoul : 50, rue d'Hautpoul 75019 / Tèl : 01.42.06.87.76

Métro : *Ourcq*

Tram : *Porte de Pantin*

Gymnase des Vignoles : 87 Rue des Haies, 75020 Paris / Tèl : [01.55.25.28.20](tel:01.55.25.28.20)

Métro : *Maraîchers*